

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Amériques Nord et Sud > Etats-Unis > Femmes (Etats-Unis) > Violences (Femmes, Etats-Unis) > **Etats-Unis : Johnny Depp sort vainqueur de son procès en diffamation (...)**

Etats-Unis : Johnny Depp sort vainqueur de son procès en diffamation contre Amber Heard

dimanche 5 juin 2022, par [NEVES Patricia](#) (Date de rédaction antérieure : 2 juin 2022).

Après 13 heures de délibération, les jurés américains ont conclu que les deux acteurs américains s'étaient mutuellement diffamés par voie de presse. Mais les dommages-intérêts qu'Amber Heard devra verser à son ex-mari sont bien supérieurs à ce qu'elle touchera de la part de ce dernier.

Après sept semaines d'un procès âpre et suivi dans le monde entier, Johnny Depp a remporté la bataille judiciaire face à son ex-épouse Amber Heard. Après une délibération de 13 heures, les sept jurés du tribunal de Fairfax, près de Washington (Virginie), ont donné raison à l'acteur de *Pirates des Caraïbes* sur les trois motifs de sa plainte en diffamation, lui octroyant 15 millions de dollars de dommages-intérêts.

Le jury a estimé qu'Amber Heard s'était rendue coupable de fausses déclarations en se décrivant comme victime de violences conjugales, et qu'elle avait agi « *avec une intention malveillante* ». Parallèlement, les jurés ont également estimé que Johnny Depp avait diffamé son ex-épouse, mais ont alloué à cette dernière seulement 2 millions de dollars de compensation financière.

L'actrice, présente au tribunal, a accueilli le verdict la mine grave. « *Je suis dévastée par le fait que la montagne de preuves n'ait pas été suffisante pour faire face au pouvoir, à l'influence et à l'ascendant bien plus importants de mon ex-mari* », a-t-elle fait savoir dans un communiqué.

Absent de la salle d'audience, Johnny Depp a pour sa part réagi sous la forme d'un message [publié sur Instagram](#). « *Le jury m'a rendu à la vie* », s'est-il félicité.

Nous republions ci-dessous [notre analyse](#) parue le 22 mai dernier sur l'impact que pourrait avoir ce procès.

*

New York (États-Unis).- Pendant dix longues minutes, lundi 16 mai, des photographies du visage tuméfié de l'actrice américaine Amber Heard sont apparues sur les écrans du tribunal de Fairfax, en Virginie. Sous tous les angles, de face, de profil, et sous différentes lumières, les membres du jury de cet État plutôt conservateur de l'Est américain ont pu observer en détail les blessures qui auraient conduit l'actrice à demander et à obtenir, en 2016, auprès de la justice américaine, une ordonnance de protection contre son ex-mari violent. Les blessures auraient été le résultat d'une énième dispute, la dernière du couple.

Mais voilà, ce lundi, les avocats de l'ex-mari ont eux choisi de plaider une tout autre affaire : « *Miss Heard* », 36 ans aujourd'hui (26 au début des faits), n'était pas une victime, ont-ils défendu lors du

contre-interrogatoire de l'actrice. Dans le ménage, la victime en réalité n'était autre que leur client, ont-ils affirmé, l'acteur Johnny Depp, 58 ans, qui a enfin eu le courage de dire « *au monde entier qu'il a été victime de violences conjugales* », qu'il a été la victime d'Amber Heard.

Ce renversement des rôles pourrait paraître singulier s'il ne s'inscrivait pas aux États-Unis dans une tendance plus large de l'ère #MeToo, où les nouvelles batailles se jouent désormais dans les tribunaux à coups de procès en diffamation. Détourné de son objectif premier, le recours à la diffamation ne semble plus tant reposer sur la volonté de mettre un terme à des propos diffamatoires que sur le désir de faire émerger un autre récit.

Pour Johnny Depp, il est ainsi non seulement question de démentir publiquement toute violence à l'égard de son ex-femme, mais de défendre sa version des faits et de faire adopter celle-ci par la justice, et donc par l'opinion publique. Les deux, Depp comme Heard, confient volontiers avoir été dans une relation chaotique, toxique. Lui a reconnu avoir régulièrement consommé diverses drogues (cocaïne, opioïdes, MDMA, etc.) mais a nié toute violence. Elle a reconnu à l'inverse avoir pu porter des coups, mais seulement pour se défendre.

L'acteur star, aux millions de fans, n'en est pas à son premier essai. En 2020, à Londres, il a perdu un procès similaire en diffamation lancé par ses avocats contre un titre de presse anglais qui le dépeignait alors en « *wife beater* », soit un homme qui bat sa femme. Aux États-Unis, plus question pour Depp, après ce premier revers, de s'attaquer à la presse dont la liberté est protégée par le premier amendement de la Constitution américaine.

L'acteur s'attaque dorénavant directement à son ex-femme, Amber Heard, pour des propos présumés diffamatoires qu'elle a tenus dans une tribune publiée en 2018 dans le prestigieux [Washington Post](#). Sans nommer Johnny Depp, Amber Heard affirmait dans les pages du quotidien être devenue, en 2016, au moment de leur séparation, un symbole des violences faites aux femmes.

Or Johnny Depp estime avoir souffert d'importants préjudices financiers directement liés, d'après lui, à la publication de cette tribune. Ce texte lui aurait notamment fait perdre un précieux contrat avec Disney, le renouvellement en l'occurrence de son personnage dans la saga à succès « Pirates des Caraïbes ». Depp demande par conséquent 50 millions de dollars de réparations. En face, Amber Heard, accusée à plusieurs reprises par les avocats de son ex-mari d'être une menteuse, a décidé de contre-attaquer et a réclamé à son tour 100 millions de dollars.

Depuis plusieurs semaines, les auditions du procès, retransmises en direct, passionnent l'Amérique. Sur Internet, certaines scènes d'audience ont d'ores et déjà généré des milliards de vues. Surtout en faveur de l'acteur, soutenu par de très nombreux fans. Sur la Toile et dans l'enceinte même du tribunal, ces derniers ont multiplié les injures et les menaces envers Amber Heard. Sur Internet, sous le hashtag #JusticeForJohnny (cinq milliards de vues fin avril) ou le hashtag #Amberturd, littéralement #Ambermerde (plus d'un milliard de vues sur TikTok), les fans de l'acteur ont transformé des moments clefs du procès en mêmes viraux, tournant en ridicule le témoignage de la jeune femme traitée de « *menteuse* ».

Au-delà des grandes questions de société que l'affaire interroge, la liberté de la presse, le rôle des réseaux sociaux, ce qui inquiète le plus Jamie Abrams, professeure de droit à l'université de Louisville dans le Kentucky, ce sont les risques d'intimidation de ce genre de campagne de dénigrement sur les femmes qui ne sont pas des actrices célèbres et qui n'auraient pas les moyens de se défendre.

« Une tactique destinée à bâillonner les victimes ? »

« C'est très inquiétant, pour le futur du mouvement #MeToo, que la diffamation puisse être utilisée comme une tactique destinée à bâillonner les victimes », explique Jamie Abrams à Mediapart. « La question, poursuit-elle, est de savoir quel impact aura ce procès sur la serveuse du café du coin ou l'étudiante à l'université qui envisagent de dénoncer leurs agresseurs mais n'auraient pas les moyens financiers de faire face à d'éventuelles poursuites judiciaires. »

Selon les estimations de Time's Up, l'une des principales organisations du mouvement #MeToo, qui soutient financièrement les victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail, sur les 193 affaires portées par l'organisation, 33 ont déjà donné lieu à des poursuites en diffamation.

Le risque que le procès Heard vs Depp « fasse jurisprudence » n'est par conséquent pas négligeable, estime Jamie Abrams. D'autant que d'autres grands procès médiatiques du même genre s'apprentent à avoir lieu aux États-Unis, dans l'affaire de pédocriminalité liée au financier new-yorkais Jeffrey Epstein par exemple, mais aussi dans deux affaires d'agressions sexuelles présumées visant l'ancien président Donald Trump.

Pour la professeure de droit Jamie Abrams, le recours à la diffamation par les présumés agresseurs apparaît pourtant à première vue voué à l'échec. Contrairement à la France, grâce entre autres à la protection constitutionnelle qui garantit la libre expression, il est difficile de remporter de telles affaires de diffamation aux États-Unis. « Pour remporter son procès, il faudrait que Johnny Depp prouve trois choses : que les affirmations avancées par son ex-femme dans le Washington Post sont fausses, qu'il y avait une intention précise de nuire de façon malicieuse mais aussi qu'il y a un lien de cause à effet entre la publication de la tribune et le préjudice subi. »

Seuls les jurés, sept citoyens, auront l'autorité de trancher. À Londres, dans la précédente affaire de diffamation, la décision était revenue à un seul juge professionnel.

Mais à la barre, à Fairfax, quelle que soit l'issue du procès, Johnny Depp a déjà changé le récit et gagné le cœur d'Internet. Malgré la dizaine d'incidents graves de violence décrits par Amber Heard (des gifles, des bousculades, des cheveux arrachés, des étranglements, etc.), presque une quinzaine d'incidents au total répartis sur un peu plus de quatre ans, y compris des accusations de viol, l'acteur a régulièrement fait rire le public, installé non loin des sept jurés.

Une scène en particulier illustre le malaise que suscite ce procès. On n'est alors qu'au troisième jour d'audience. Johnny Depp est questionné sur sa consommation excessive d'alcool, qui a pu déclencher en partie les épisodes de violence. Un [enregistrement audio](#) est joué devant les jurés et le public. On entend Johnny Depp, au domicile du couple, donner violemment des coups sur les placards de la cuisine. Du verre renversé semble se briser. À l'écoute de l'enregistrement, Amber Heard sursaute.

« Vous aviez bu ce jour-là ?, demandent les avocats de la jeune femme à Johnny Depp.

— C'est une possibilité.

— Vous vous êtes bien versé une mégapinte de vin rouge ?

— Une mégapinte ? », reprend Depp en se moquant du vocabulaire utilisé par l'avocat de son ex-femme.

Dans la salle, une partie du public éclate de rire.

Accusée par les avocats de Johnny Depp de vouloir profiter de l'attention médiatique pour faire avancer sa carrière, Amber Heard a à l'inverse détaillé ce lundi 16 mai les conséquences qu'a eues une telle médiatisation sur sa vie personnelle et professionnelle.

« *Ce procès, c'est de la torture. [...] J'ai dû me battre très fort pour conserver ma carrière après avoir obtenu [l'ordonnance de protection]. J'ai perdu des opportunités de travail. J'ai été renvoyée d'emplois et de campagnes publicitaires* », a affirmé Amber Heard. Parmi ces campagnes de pub, un possible contrat avec la marque française L'Oréal.

« *Il y a souvent ce stéréotype de la femme vénale, analyse la professeure de droit Jamie Abrams, celle qui ose parler est transformée en personnage de vilain sur la place publique, alors qu'en réalité c'est tout l'inverse, les femmes ont bien souvent tout à perdre.* »

Patricia Neves

P.-S.

• Mediapart. 2 juin 2022 à 09h09 :

<https://www.mediapart.fr/journal/international/020622/johnny-depp-sort-vainqueur-de-son-proces-en-diffamation-contre-amber-heard>

Les articles de Patricia Neves sur Mediapart :

<https://www.mediapart.fr/biographie/patricia-neves>

POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?

- Site d'information indépendant
- Sans subventions ni publicité sur le site
- Journal participatif
- Financé uniquement par ses abonnements

<https://www.mediapart.fr/abonnement>